



Rapport semestriel

au 30 juin 2025

LBPAM ISR AVENIR EPARGNE

Part **C**, Part **D**

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

N/A

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le FCP est un OPCVM de capitalisation pour les parts C et de distribution pour les parts D. Pour les parts D, la société de gestion décide chaque année de l'affectation des sommes distribuables et de la possibilité de distribuer des acomptes.

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

■ Le 18/04/2025: Renouvellement du label ISR

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

ETAT DU PATRIMOINE

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20/1° du I de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
Avoirs bancaires	0.00
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	22,156.00
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Autres instruments financiers	-
Créances	12.97
Total des actifs détenus par l'OPC	22,168.98
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Emprunts	-
Dettes	-4.11
Comptes financiers	-140.20
Valeur nette d'inventaire	22,024.67

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR DEVISE

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
EUR	100.60	99.94
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	100.60	99.94

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR SECTEUR ECONOMIQUE

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	—	—
- Fonds professionnels spécialisés	—	—
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	—	—
- OPCI et OPPCI	—	—
- Autres parts ou actions d'OPC	100.60	99.94
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	100.60	99.94

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR PAYS

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
- France	93.69	93.08
- Luxembourg (Grand-Duché)	6.90	6.86
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	100.60	99.94

MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	—	—
- Fonds professionnels spécialisés	—	—
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	—	—
- OPCI et OPPCI	—	—
- Autres parts ou actions d'OPC	6,727,386.21	11,754,761.95
Total des mouvements	6,727,386.21	11,754,761.95

VALEUR LIQUIDATIVE, NOMBRE DE PARTS ET DIVIDENDES

Code ISIN	Type Classe	Type Part	Actif net part	Nombre de titres	Valeur liquidative de la part	Devise Part
FR0011319656	C	C	16,103.90	2.834	5,682.39	EUR
FR0011334408	D	D	22,008,562.59	4,816	4,569.88	EUR

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC.

PORTEFEUILLE : LBPAM ISR AVENIR EPARGNE (PBP007) EUR

DATE DE VALO : 30/06/2025

Code valeur		Actif net	Nombre de parts		Disponibilités	Valeur liquidative au 30/06/2025	VL précédente au 27/06/202	Variation	Statut
C cap	FR0011319656	1 6 103, 90 EUR	2,	834 000 000	-131 336,390 EUR	5 682,3900 EUR	5 684,1100 EUR	-0,030259 %	Validé
C dis	FR0011334408	22 008 562,59 EUR	4 816,000 000 000	-131 336,390 EUR	4 569,8800 EUR	4 571,2600 EUR	-0,030188 %	Validé	
Valeur		Quantité	Dev. Cota.	P.R.U	Date Cota.	Cours	Orig	EN DEVISE DU PORTEFEUILLE	
Disponibilités								Pt. Rev. total	Valeur boursière Coupon couru +/- Value % Actif net
EUR	EUR	-131 336,7300	EUR				N/A		-131 336,73
TOTAL DEVISE VALEUR : EUR		EURO		CUMUL		(EUR)			-131 336,73
USD	USD	0,4000	USD				N/A		0,34
TOTAL DEVISE VALEUR : USD		DOLLAR U.S.		CUMUL		(EUR)			0,34
TOTAL Disponibilités				CUMUL(EUR)					-131 336,39
OPCVM									-0,60
FR0013476496	FEDERAL EURO AGGR 3-5 ESG-I	43 895,0000	EUR	99,01	27/06/2025	99,01	Conti	4 339 744,29	4 346 043,95
FR0007057674	FEDERIS ISR ACTIONS US MH	290,0000	EUR	4 013,59	30/06/2025	4 013,59	Justife	498 006,41	1 163 941,10
FR0007045950	FEDERIS ISR EURO MH	900,0000	EUR	2 191,07	30/06/2025	2 191,07	Conti	904 142,03	1 971 963,00
FR0013340726	LBPAM ABSOLUTE RETURN CRED-I	200,0000	EUR	12 370,18	30/06/2025	12 370,18	Justife	2 015 144,00	2 474 036,00
FR0013341435	LBPAM ABSOLUTE RETURN TA-I	160,0000	EUR	11 633,45	30/06/2025	11 633,45	Justife	1 755 106,60	1 861 352,00
FR0013330271	LBPAM ACTIONS EMERGENTS-M	20,0000	EUR	12 887,39	30/06/2025	12 887,39	Justife	254 535,40	257 747,80
FR0013323102	LBPAM ISR ACTIONS ASIE 72D	9,0000	EUR	13 611,75	30/06/2025	13 611,75	Justife	111 555,63	122 505,75
FR0007078480	LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE	576,0000	EUR	3 641,88	30/06/2025	3 641,88	Justife	1 222 643,42	2 097 722,88
FR0010613356	LBPAM ISR OBL MOYEN TERME-E	19 800,0000	EUR	140,82	30/06/2025	140,82	Justife	2 828 123,57	2 788 236,00
FR0010613430	LBPAM OBLI EUROPE-E	23 800,0000	EUR	149,24	30/06/2025	149,24	N/A	3 818 731,68	3 551 912,00
LU0290357176	X EUROZONE GOV 5-7	6 500,0000	EUR	233,93	30/06/2025	233,93	Conti	1 519 781,90	1 520 542,40
TOTAL DEVISE VALEUR : EUR		EURO		CUMUL		(EUR)		19 267 514,93	22 156 002,88
TOTAL OPCVM				CUMUL(EUR)				19 267 514,93	22 156 002,88
PORTEFEUILLE : LBPAM ISR AVENIR EPARGNE (PBP007) EUR		CUMUL		(EUR)				19 267 514,93	22 024 666,49
								0,00	2 888 487,95
									99,98